

### **3 – 3. Les origines, le Morvan, la famille, Jean Baret, La Comelle**

Chaque fois qu'on lui a demandé son identité, Jeanne Barret s'est toujours dite fille de Jean Barret et Jeanne Pochard, et a déclaré être née en 1740 à La Comelle sous Beuvray. Les biographes se sont penchés sur les cahiers paroissiaux et ont trouvé le fameux acte. Mais ils ne sont guère allés plus loin, se contentant de commenter sobrement le terme « manouvrier » ou « journalier » qu'on attribue à son père et d'en souligner la petite extraction sociale. Nous allons essayer d'approfondir un peu la visite de la famille. Avant cela, disons d'abord deux mots de ces fameux registres de catholicité tenus par les prêtres des paroisses.

Ils sont le véritable miroir de la vie sociale de l'époque, en rappelant quelques données essentielles : le baptême est capital, il doit intervenir le plus tôt possible, notamment si le nouveau-né est à peine viable, car on ne doit pas mourir en état de péché mortel ; c'est pour cela qu'on autorise un laïc à « ondoyer » un nouveau-né (sorte de baptême express) avant qu'il décède, ou en supposant quelques signes de vie, si on n'a pas le temps de conduire le nourrisson chez un prêtre. Les paroisses sont grandes, les chemins sont parfois difficiles, les ruisseaux enflés en période de crue rendent les parcours difficiles ; parfois le prêtre est absent au presbytère, on ira donc porter l'enfant au curé de la paroisse voisine. Il en est de même pour les sépultures, on redoute la « mort subite » qui empêche de recevoir les derniers sacrements, pénitence et extrême-onction. Pour des raisons faciles à comprendre, on ne déplace pas les cadavres qui sont systématiquement enterrés dans le cimetière de la paroisse où l'individu est décédé ; c'est le cas des vagabonds, des ouvriers compagnons originaires d'autres régions, c'est aussi le cas de tous ces enfants en nourrice, fils et filles des notables, artisans et commerçants d'Autun, qui sont inhumés, le plus souvent en l'absence de leurs parents. N'oublions pas que près d'un enfant sur deux meurt avant d'atteindre l'âge de sept ans. Les mariages se déroulent dans la paroisse de la mariée, le plus souvent, et si le « futur » n'est pas du village, la « publication des bans » dans la paroisse lointaine a permis au curé de l'endroit d'envoyer un document indiquant que l'on n'a pas signalé d'opposition au mariage, il ne faudrait pas avoir affaire à un cas de bigamie. Si les futurs époux sont liés de parenté, cousins notamment, il faut obtenir la dispense de Monseigneur l'Evêque car on craint la consanguinité. Tous ces rites sont scrupuleusement respectés.

Encore un détail : la plupart de ces paroissiens ne savent ni lire, ni écrire, ils donnent donc leur nom oralement, avec la prononciation et l'accentuation du coin (!!). Si l'officiant est le curé de la paroisse, tout va bien, il connaît les familles et copiera fidèlement pendant dix ou vingt ans les noms de la même façon, mais s'il s'agit d'un nouveau curé, ou du vicaire nommé temporairement, ou si l'on est dans une paroisse voisine, la retranscription laissera à désirer. Les Diondet deviennent Guiondet, les Lanoiselée deviennent Noisilière, et la pauvre Antoinette Mangematin, troisième épouse de Jean Barret, sous la plume du curé de St Didier venu baptiser son premier fils en

l'absence du curé de la Comelle, sera dénommée « Antoinette Dimanche matin ». En ce qui concerne les Barret, la recherche va être ardue, aléatoire, les vérifications et recoupements difficiles ; on les trouvera orthographiés Barret, Baret, Barer, Bareÿ, Berret, Barat, Barrot, au gré des oreilles des curés ou du parler morvandiau des parents ou des témoins ; on a vu que Bougainville, lui, avait écrit Baré. En ce qui concerne Jeanne, nous écrivons et écrirons toujours **Barret**, puisque c'est ainsi qu'elle a orthographié son nom chaque fois qu'elle a signé. Ses grands-parents paternels sont longtemps appelés Barat, le nom de son père est le plus souvent transcrit Baret.

Avant que d'aller plus loin dans la « généalogie Barret », une mise au point est nécessaire. On sait que l'espérance de vie à cette époque n'est pas très élevée. Aux décès d'enfants en bas âge et de nourrissons, s'ajoutent les morts de jeunes mères par septicémie dans les jours qui suivent l'accouchement, des morts subites à tout âge chez les hommes comme chez les femmes, les épidémies... Mais le statut familial et social des couples est tel que l'on ne peut subvenir à ses enfants et à soi que dans le mariage. Celui qui reste « garçon », dès qu'il atteint un certain âge, n'est plus capable de travailler et doit trouver un accueil, la « fille », tant qu'elle a ses parents ou une sœur vivant en couple, peut arriver à s'en sortir, mais après... Quant aux veufs et aux veuves – et certains le sont jeunes – le plus souvent avec enfants à charge, une seule et rapide solution : le remariage ! Sinon, pour l'homme, on placera les enfants chez un parent ou un voisin moyennant pension ; pour la femme, c'est la mendicité. Les registres des « cotes » pour la taille sont remplis de « pauvres veuves », « pauvres mendiants », statut quasiment sans rémission. On évoque, dans notre XXIème siècle, les familles recomposées comme une originalité sociale, un phénomène nouveau, que nenni ! La plupart des familles du XVIIIème siècle sont des familles recomposées, et souvent recomposées plusieurs fois... et les divorces ou séparations n'y sont pour rien, la mort a fait son œuvre.

### **La famille :**

Aux XVIIème et XVIIIème siècle les Barret se situent dans ce cercle de paroisses englobant St Léger sous Beuvray, Verrière, La Comelle, St Prix, mais aussi Laizy, Monthelon, St Didier sur Arroux, Poil (aujourd'hui dans le département de la Nièvre). Ils sont pour la plupart paysans, soit journaliers, soit métayers, d'une relative mobilité sur les paroisses proches, passant au cours de leur vie d'un village à l'autre, mais aussi tisserands. Les naissances, mariages, sépultures, se déroulent sur ce même type de processus. Le noyau familial de ceux qui nous intéressent se situe à Verrière sous Glenne, aujourd'hui la Grande Verrière.

Et la fête a dû être belle, car les noces sont belles en Morvan, ce 20 novembre 1721 à Verrière, où Pierrette Dechaume, déjà deux fois veuve, épousait Jean Charnay (ou Sarnay), veuf lui aussi, le même jour où leurs enfants respectifs se prenaient pour mari et femme, à savoir Jean Baret et Jeanne Sarnay. Le père Charnay est manouvrier, le fils Baret également. Familles pauvres, donc, et l'enfance du jeune Baret avait dû être difficile.

Jean Baret est né le 31 mars 1701 dans le village du Crot au Mugnier, un des hameaux importants de la paroisse de Verrière. Ses parents se nomment Dominique Barat et Pierrette Dechaume. Son père est tisserand, tout comme son oncle Claude Barat (marié avec Jacqueline Dechaume, la sœur de Pierrette) et les deux couples résident au Crot au Meunier. Les Barat sont installés sur le village depuis au moins trois générations (voir l'arbre généalogique), Dominique et Claude ont trois sœurs (Charlotte, Pierrette et Benoite, toutes trois mariées à des laboureurs de la paroisse). Jean Baret semble bien être le seul enfant du couple parvenu à l'âge adulte.

Les frères Barat, tisserands, sans représenter une élite sociale, sont des artisans qui gagnent correctement leur vie et qui tiennent leur place dans la communauté villageoise. Dominique (on le trouve pendant plusieurs années sous le vocable Dimanche Barat) fait partie des paroissiens qui pétitionnent en mars 1704 pour indemniser trois habitants du village de réquisitions antérieures (*AD71 Maillard 3<sup>E</sup> 30646*). Son nom apparaît dans la liste des vingt-neuf « *principaux habitants de la paroisse de Verrière* » (figure aussi Guillaume Devilchaise le mari d'une de ses sœurs) présents à la sortie de la grand'messe, avec sa signature au bas du document (ils ne sont que sept à signer). On voit même Dominique Barat, dans un acte de 1649 (*AD71, Bailly 3<sup>E</sup> 39116*), sous le titre de « *garde des forêts du roi* », sans qu'on sache s'il a tenu longtemps cette fonction. Nous verrons que Jean Baret ne saura jamais signer son nom.

Dominique Barat meurt le 30 juin 1704, son fils Jean a tout juste trois ans. Ce décès marque très probablement la première phase de déclin de la famille Baret. Pierrette Dechaume, la veuve, se voit dans « l'obligation » de se remarier, ce qu'elle fait avant la fin de l'année 1704 avec un laboureur du hameau de Savilly, veuf lui aussi, François Berthier. Le contrat de mariage (*AD71, Maillard 30646*) fait état du trousseau, seul bien de la mariée « *qui consiste d'un lit garni de plumes, coutre, coussin à double toile, huit linceuls, douze chemises, deux nappes de cinq aulnes, et dans deux coffres de bois de noyer, un petit et un grand ferré fermant à clef, une armoire de noyer et chêne à deux portes, aussi ferrée et fermant à clef, avec tous ses habits et linges servant à sa personne...* », le marié, quant à lui, plus sobrement « *a déclaré avoir son lit, châlit et ménage du moins à valeur de celui de ladite future.* » Mais on appréciera cet alinéa que l'on trouve très fréquemment dans les contrats de mariage de l'époque : « *Et donnera ledit futur quatre livres de bagues et bijoux à ladite future qui lui demeureront propres et particuliers...* »

Le remariage empêche François Berthier de s'aliéner les biens qui, par héritage, reviennent à Jean, ce qui va nous donner une bonne idée de ce que possédait Dominique Barat, puisqu'il est conduit le 11 mars 1705 à mettre en amodiation la demi-part de l'enfant (*AD71, Bailly 3<sup>E</sup> 39118*) : « *qui consiste en la moitié du pré des Châtaniers, ladite moitié de deux charretées de foin situé au finage du Crot au Mugnier, la moitié de la terre de la Fosse contenant ladite moitié environ deux boisselées situé audit lieu du Crot au Mugnier, en la moitié des arbres fruitiers ...* » Après deux enchères de particuliers, la solidarité familiale joue et c'est Guillaume Devilchaise (le mari de Benoite Barat, la tante) qui clôt les enchères pour 9 # 10 sols l'année. Deux naissances

au foyer, visiblement suivies de décès, se succéderont en 1706 et 1708. François Berthier meurt en 1709, il n'était plus que journalier. Notons que la taille payée par Barat et Berthier varie au cours de ces années 1700 entre 6 et 7 livres ; dans le même temps, les métayers et laboureurs de la paroisse sont imposés au-dessus de 25 livres, voire plus de 30, mais les simples manouvriers ne payent qu'une livre environ (AD21, C4345).

Cette année 1709 est la première des trois années terribles que va connaître notre pays : hivers absolument rigoureux et interminables, récoltes chétives voire inexistantes, famines, décès en nombre dans toutes les paroisses de France. Verrière sous Glenne n'échappe pas à la règle. Dans le registre des tailles de 1712, Pierrette Dechaume apparaît sous l'appellation : « *mendiante* », taxée à 10 sols. Mais elle disparaît ensuite des registres, on peut supposer qu'elle est entrée dans un autre foyer. Nous ne serions pas surpris si elle avait élu domicile chez son ex beau-frère (avec son fils Jean), car le chef de famille qui va visiblement tenir bon dans la tempête, c'est Claude Barat. Le personnage est intéressant. Plus jeune que Dominique de trois années (1667 pour 1664), il a quitté Verrière quelque temps en 1695 pour aller faire la guerre comme valet de Monsieur d'Alligny (AD71, Bailly 3<sup>E</sup> 39116). De retour au pays, il a épousé Jacqueline, la sœur de Pierrette Dechaume en février 1700 pour s'installer, lui aussi, moitié journalier, moitié tisserand. Nous le verrons plus tard intervenir au profit de son neveu Jean Baret (voir en suivant), mais on peut signaler l'aide précieuse qu'il a apportée à sa demi-sœur Benoite Barat (fille d'un second mariage) au cours des « années terribles ». Son frère Dominique étant mort, il est cohéritier avec elle de la maison des ancêtres. Pour survivre, elle lui vend sa part de l'héritage, et voilà ce qu'on peut lire dans l'acte de vente du 12 janvier 1710 (AD71, Maillard 3<sup>E</sup> 30647) : « *La présente vente ainsi faite moyennant la somme de cinquante livres dont ledit acquéreur lui en paiera incessamment la somme de dix livres, autres dix livres au premier de mai prochain pour l'aider à subsister, attendu la cherté de vivre qu'il fait à présent, et si elle n'a pas assez pour vivre jusques au premier d'août prochain ledit acquéreur lui donnera encore ce qu'elle aura besoin jusques au temps. Et ce qu'il sera à rester des cinquante livres ledit acquéreur lui paiera lorsqu'elle aura trouvé parti par mariage ...*

*Elle déclare qu'elle institue ledit Barat son héritier universel de tous ses biens tant meubles qu'immeubles ... en considération des secours de nourriture et de bois qu'elle a reçus dudit Barat notamment dans la présente année sans le secours duquel elle serait morte de faim sans avoir eu secours d'autres personnes que ledit Barat acquéreur... »*

Signalons encore qu'au foyer de Claude Barat, on tient nourrice. Les registres paroissiaux de Verrière nous apprennent ainsi que « *le 12 octobre 1723 a été inhumée dans l'église dudit Verrière une fille, enfant du sieur Marillier sergent de ville demeurant à Autun, décédée à nourrice dans la maison de Cl. Baret et J. Dechaume, manouvrier au Crot au Mugnier, ledit enfant âgée de sept jours.* »

1721. Les pires années sont passées, elles ont dû laisser des traces. La vie reste difficile en Morvan. Pierrette Dechaume a vieilli, mais son garçon a grandi. Il doit

maintenant travailler et l'apport du jeune homme suffit-il à compenser les deux bouches à nourrir ? On peut supposer que l'occasion d'un double mariage est vécue comme une aubaine. Jean Sarnay (ou Sarné, Sarnet, Charnay...) est veuf, il est manouvrier dans la paroisse de Verrière au hameau de Chemardin. On ignore l'âge de sa fille Jeanne née du mariage avec Jacqueline Baudrand. Mais ce troisième mariage sera de courte durée pour Pierrette Dechaume. Les cahiers paroissiaux de Verrière nous narrent la fin tragique de son mari : « *Le 20 octobre 1722 a été inhumé dans le cimetière Jean Sarné mort de mort précipitée pour être tombé du haut d'un arbre, ledit Sarné manouvrier au Crot au Meunier, lequel est mort sans sacrements, âgé d'environ soixante ans.* » Que devient Pierrette Dechaume ? Est-elle restée avec sa sœur et son beau-frère ? A-t-elle rejoint le jeune couple ? Nous ne saurions aujourd'hui répondre à la question.

Disons quelques mots du quotidien à cette époque. En Morvan, le sol est ingrat, le climat est rude (et ce début dix-huitième a connu le pire), la vie paysanne est fruste, simple et difficile. Un exemple sera plus parlant qu'un discours : l'inventaire effectué chez la veuve de Noël Courault, manouvrier à Verrière, après le décès du mari en mars 1753 (AD71 Dufraigne 3<sup>E</sup> 30660). « *Deux pots de fer, deux petites jattes en bois, deux mauvaises cuillères* », c'est tout pour la vaisselle, « *un lit, deux coffres en chêne et noyer, une table actuellement chez Antoine Pauchard, et un petit coffre chez Jean Courault (son) beau-père* », voilà pour le mobilier ; pour le foyer « *une crémaillère chez Louis Dechaume dont il ne lui appartient que la moitié* », et comme outils « *une cognée et un dard* ». Par contre, la garde-robe est joliment fournie : « *3 chapeaux, 15 cotillons, 9 corsets de tissus différents, 7 tabliers, 6 paires de bas, 3 bonnets, 20 coiffes, 5 mouchoirs (comprendre mouchoirs de cols), cravates, 14 chemises, 3 biauxdes, 8 culottes (comprendre pantalons aux genoux), 9 vestes, 7 paires de guêtres, 2 capes, 2 paires de fausses-manches, un habit, mais aussi des coupons de toile, de coton, de tiretaine...* » Nous sommes bien dans l'indigence, pourtant pas question de se vêtir comme un mendiant, les vêtements (on peut se les fabriquer) sont nombreux et, pour certains, assez recherchés, les « dames » soignent leur toilette. On ne doit pas être très loin de ce qu'on peut trouver au foyer Baret. Mais quand même, une crémaillère à se partager pour deux maisons !

En ce qui concerne la vie même de Jean Baret, nous sommes au regret d'être bien pauvres d'information. Malgré des dizaines de répertoires, des floppées de minutiers des notaires du Morvan consultés, nous n'avons trouvé jusqu'ici aucun testament, aucun contrat de mariage, aucun inventaire après décès, aucune mise en tutelle d'enfants... La recherche continue.

### **Jean Baret :**

C'est avec le peu d'actes que nous avons trouvés que nous allons essayer de retracer le parcours de Jean Baret.

Jean Baret a épousé Jeanne Charnay. On nous dit qu'il réside paroisse de la Comelle, mais il n'apparaît au rôle des tailles qu'en 1727. La première naissance dans le couple est pour février 1723, la fillette s'appelle Pierrette et sa marraine est la grand-

mère, Pierrette Dechaume. Le parrain est un autre Jean Baret, on peut supposer qu'il s'agit de son cousin germain, le fils de Claude, né en 1705. Un garçon, prénommé Claude, naît le 16 mars 1725. Jean Baret est apparemment domicilié à La Comelle, au village d'Uspoil. On lui donne le titre de laboureur. Il a « récupéré » l'héritage de son père dans sa totalité. On découvre le 29 septembre de cette même année qu'il vend l'ensemble du bien à son oncle Claude Barat (AD71, Maillard 30651), « *un petit pré situé dans le finage du Crot au Munier appelé le pré Châtaignier, contenant environ deux soitures et demie... plus une pièce de terre au même finage appelée la terre de la Petite Fosse contenant environ quatre boisselées... ladite vente ainsi faite moyennant la somme de quatre cents livres que ledit acquéreur paiera comme il promet audit vendeur dans deux à trois ans et en monnaie sonnante et avec intérêts comptés depuis la St Martin d'hiver prochaine à raison d'un sol par livre chaque an...* »

Arrangement familial : le paiement est différé et Claude va faire fructifier tout cela (50 à 60 ares de pré, un peu moins de 20 ares de terre). Que s'est-il passé ensuite ? Six mois plus tard, Jean Baret fait machine arrière (AD71, Bailly 3<sup>E</sup> 39127). Il prétend qu'il veut « *conserver dans sa famille lesdits héritages qui lui sont anciens provenus de ses aïeux* » et devant notaire (le 13 mars 1726), il proclame « *qu'il tient quitte ledit Claude Barrat de ladite somme de 400 livres...* » et demande qu'il y ait « *rétrocession... à faire audit Claude Barrat fils dudit Jean Barrat...* » Jean Barrat (vous remarquerez les fluctuations du nom dans les actes), jeune papa, aurait eu scrupule à priver son héritier du bien des ancêtres !

Tout laisse à penser que les temps sont durs pour le jeune couple Baret. De nouveau propriétaire, Jean est « taillable » chaque année à plus de 3 livres. C'est sans doute beaucoup pour le journalier qu'il est. 1729 : Une nouvelle fille, Jeanne, est née en février au foyer. Et c'est le revirement : Il vend son bien ; cette fois, c'est sûr. L'oncle Claude, bon prince et généreux, accepte de nouveau d'acheter les terres (acte passé le 26 juillet (AD71, Bardeau 3<sup>E</sup> 5433). Cette fois le prix s'élève à 340 livres et Jean Baret touchera 170 livres comptant. On imagine le sacrifice qu'a fait Claude Barat son oncle : il n'a pas l'argent avec lui et il emprunte l'intégralité des 170 livres au laboureur voisin Jean de Moncharmoux contre une rente viagère annuelle ! (On peut cependant supposer qu'il y a eu un arrangement entre les deux hommes ; un mois auparavant, Claude de Moncharmoux, fils de Jean, avait épousé Pierrette, fille de Claude Barat). Cette année-là Jean Baret ne paiera plus que 20 sols de taille, c'est, en antépénultième position, la plus petite contribution due sur la paroisse de La Comelle où il y a 53 assujettis (AD21, C 6256). Le couple Baret-Charnay fait partie des miséreux, mais les voilà avec de l'argent frais.

Jean Baret quitte la Comelle et s'installe à la Ranche, paroisse de Saint Didier sur Arroux. 1731 est une année charnière. Le 26 février, il enterre son fils Claude, celui-ci avait cinq ans. Au mois de mai, nous disent les registres de catholicité, « *Jeanne Charnay, femme de Jean Baret manouvrier à la Ranche, mourut subitement le 17 dudit mois, âgée d'environ quarante ans.* »

Le veuvage sera de courte durée. Jean Barey épouse Jeanne Pochard à St Didier le 4 septembre 1731. Elle est originaire d'Etang sur Arroux et ne réside sur la paroisse que « *depuis cinq ou six mois* », précise le prêtre dans l'acte de mariage. Un premier enfant naît le 23 septembre 1732, il était visiblement mort-né puisqu'on ne lui attribuera pas de prénom et sera juste « *ondoyé par Philibert Mongachon, laboureur en Patigny* ». Suivra la naissance de Pierre le 12 février 1734, il semble bien que les Baret soient revenus à Uspoil après un séjour à Patigny.

La situation de Jean Baret n'a probablement pas changé. Mais le ménage se déplace d'une lieue et s'installe dans un nouveau hameau. C'est que Jean Baret est redevenu propriétaire. Il vient d'acheter une petite « cheptellerie » au Grand Laume. C'est un certain Pierre Pauchard de Verrière qui lui cède ce modique ensemble avec « *maison, pièce de terre et héritage* » (il y a aussi visiblement une chènevière) le 15 août 1736 (AD71, Bailly 39132). Le lieu est occupé par un fermier, Charles Dufraine, dont le bail se termine à la saint Martin qui suit. Nous regrettons que l'acte de vente ne soit pas plus précis sur le descriptif. La vente s'effectue moyennant une promesse de rente annuelle de 20 livres payable chaque année au 11 novembre. Jean Baret est toujours manouvrier et vingt livres par an, ce n'est pas une somme négligeable. C'est donc bien au Grand Laume que naissent Jeanne, la cadette (baptisée à Poil le 6 juillet 1737, mais Laume est alors un village alternatif des deux paroisses de Poil et la Comelle) et une seconde Jeanne, la benjamine, le 27 juillet 1740. Vous le savez déjà, c'est notre héroïne.

Au mois de juin 1741, nous voyons Jean Baret présent, à Poil, aux obsèques de sa mère ; Pierrette Dechaume s'est éteinte à l'âge respectable de 70 ans (dans l'acte, on lui en suppose 77). Il y est signalé comme « tixier de toile », preuve que notre homme alterne ou cumule cette pratique héritée de sa famille avec les labours paysans. Cette inhumation à Poil ne peut que nous interroger, elle a bien l'air de signifier que la mère vivait au foyer Baret au Grand Laume avec son fils. La seconde épouse, Jeanne Pauchard, décède le 4 novembre 1741. Jeanne a quinze mois, ses frère et sœur quatre et sept ans. Il faut une mère à la maison. Jean Baret se remarie le 12 juin 1742, il épouse Antoinette Mangematin (elle a trente ans), elle-même récente veuve d'un Demoncharmoux et maman d'un petit Louis de neuf ans (une fille est morte en bas âge).

On a l'impression, mais ce sont de simples lectures d'actes, que le besoin d'argent mène Jean Baret à profiter de la moindre situation. Antoinette Mangematin et sa sœur Simone (qui a épousé aussi un Baret, lointain parent, Fiacre, natif de St Léger sous Beuvray) disposent d'une maison héritée de leur mère, mais ont une dette à régler de 80 livres qui vient aussi de leur mère. On les retrouve toutes deux devant notaire le 24 août 1745 (AD71, Dufraigne 3<sup>E</sup> 30657) pour vendre d'un commun accord ladite « *maison, chauffoir et une chambre à côté ... y compris le jardin étant au-devant* » à Jean Nolot, cardeur de laine, pour la somme de 153 livres. La transaction, qui ne rapportera finalement que 37 livres à chacune ne peut se faire que de la décision des maris, l'acte précisant bien « *Antoinette Mangematin ... à présent femme de Jean Baret*

*manouvrier en la paroisse de la Comelle et présent, et l'autorisant pour l'effet des présentes... ».*

Naïtra Simon qui meurt à l'âge de quatre mois, et Antoinette décède à son tour le 3 novembre 1745. Nouveau veuvage, nouveau remariage du sieur Baret, cette fois avec la veuve d'un cordonnier, âgée de presque cinquante ans, Jeanne Thévenot, le 3 mai 1746 (« notre » Jeanne a six ans et Jean est indiqué une nouvelle fois « tixier en toile »). Cette nouvelle épouse meurt le 17 novembre 1747, elle se sera occupée de Jeanne un an et demi. Pendant toutes ces années à Laume, le montant de la taille payée par Jean Baret ne varie guère, entre 18 sols et une livre, cette somme fait toujours partie des dix plus basses payées dans la paroisse sur un ensemble de 56 à 60 contributeurs (AD21, C 6256). On est à la limite de l'indigence.

Jean Baret ne se remariera pas immédiatement. Il a d'autres soucis. Depuis 1743, semble-t-il, il n'acquitte plus la rente annuelle de vingt livres qu'il doit à Pierre Pauchard. Croit-il pouvoir s'en tirer parce que ce dernier a trépassé ? C'est Nicolas Clergault, beau-frère du vendeur et tuteur des enfants depuis le décès, qui assigne Jean Baret au tribunal d'Autun en novembre 1747. Celui-ci ne se présente pas. Il est condamné le 4 décembre à payer les cent livres qu'il doit (cinq années de rente) et à nommer un expert (comme l'a fait Clergault) « *à l'effet de reconnaître les détériorations survenues dans les choses vendues pour après le rapport qui en serait dressé, être ledit Barret condamné à faire les réparations nécessaires* » (AD71, 3<sup>F</sup>39136). Jean Barret n'obtempère pas et ne se présente pas à l'audience de février 1748. Le 26 mars, on nomme un expert d'office à Baret, un nommé Magnien. On voit bien que la liste des frais va s'allonger.

Quelqu'un est-il intervenu ? Clergault n'est-il, tout simplement, qu'un brave homme, ou se rend-il compte qu'il n'a lui-même rien à gagner à faire traîner les choses ? Il décide de transiger et de proposer à Baret une solution. Il trouve un acheteur pour la cheptellerie, Pierre Georges, marchand de la Comelle. Et, le 31 mars 1748, tout ce beau monde se retrouve devant le notaire Gabin à Autun (AD71, 3<sup>F</sup>39136). Jean Baret vend la cheptellerie à Pierre Georges, mais il ne verra pas un sou de cette transaction. Georges paye comptant 100 livres à Clergault (correspondant aux cinq années dues) et les 400 livres restantes s'échelonnent auprès de Clergault sous la forme d'une rente annuelle de 16 livres. La lecture de l'acte est édifiante : « **Et comme ledit Barret n'est plus en état de faire valoir ladite cheptellerie, il a par la présente cédé, remis et transporté... à Pierre Georges marchand demeurant à la Comelle ci-présent et acceptant ... la cheptellerie de Laume...** »

Nous ne savons pas en quoi l'état de santé de Jean Baret était dégradé au point de ne plus pouvoir travailler sur l'exploitation. Cependant, cela ne l'empêchera pas de se trouver une nouvelle épouse, plus jeune que la précédente, et en âge d'avoir des enfants. Elle s'appelle Marie Brûlée, encore une veuve. Elle vient de perdre son mari, Gabriel Bernard, soldat au régiment de Touraine, mort du côté de Sedan le 14 octobre 1750. Il l'épouse, sans tarder, le 24 novembre suivant ; c'est qu'un petit Claude naîtra le

14 avril 1751, moins de cinq mois après le mariage. Où résident-ils, puisque les Baret ont quitté Laume ? Peut-être bien au hameau du Jeu, sans certitude absolue (on y trouve un Jean Barrot en 1754 sur le registre des tailles). Quand Marie Brûlée entre au foyer Baret, Jeanne a dix ans, c'est la troisième marâtre qui va s'occuper de la maison et des enfants après leur mère ! Claude meurt à vingt-deux mois (les deux enfants, Jeanne et Simon, que Marie Brûlée avait eus avec Gabriel Bernard étaient eux aussi morts en bas-âge), deux autres enfants suivront, François et Jeanne (encore une). Cette dernière, née en mars 1756, ne connaîtra pas son père. Jean Baret s'est éteint trois mois plus tôt, le 16 décembre 1755 ; il aura connu cinq épouses successives. Jeanne, notre future voyageuse, a quinze ans, elle doit donc, depuis plusieurs années déjà, travailler dans les maisons, « être en maître » probablement. Mais elle est bien, à partir de cette date, orpheline.

### **La Comelle sous Beuvray :**

Que sait-on sur la Comelle et les alentours pour ces années 1700 ? Parcourons le texte de la visite de l'inspecteur des tailles en 1689 (AD21 C 4753) : « ... nous avons reconnu et appris qu'il y a 29 laboureurs faisant 28 charrues, qui sont tous métayers, n'y en ayant qu'un ou deux qui ont quelques fonds, il y a un fermier en l'hameau de Jeu... un chirurgien qui n'a d'autre bien que sa profession, quatre petits cabaretiers médiocres pour leur qualité. Ils ont les maisons et jardins en propre, quatre tixiers de toile, aussi médiocres, un meunier par amodiation, pauvre, trente-trois journaliers parmi lesquels il y en a sept ou huit qui sont propriétaires de leurs maisons, et tous les autres sont pauvres, et une pauvre femme veuve mendiante. Il y a encore quelques autres femmes veuves. Ils sont tous pauvrement meublés et les maisons la plus grande partie en mauvais état couvertes de pailles. Le finage est assez vaste et la plus grande partie en bois et buissons, plusieurs terres incultes remplies de genêts et fougères, les terres sont sablonneuses, propres à seigle, peu fertiles. Il faut quatre bœufs pour labourer. Chaque métayer tient 4 bœufs, quelques-uns 6, 5 ou 6 vaches, 30 ou 40 brebis et 7 à 8 pourceaux... Le pays est médiocre pour le nourriage, étant froid, l'hiver est long et de plus de durée qu'aux autres communautés éloignées. Ils sont chargés de cens et redevances seigneuriales sur les fonds et sont aussi chargés de corvées personnellement par les habitants... » Le tableau est éloquent, et il est dressé avant les terribles hivers des années 1710 !

Un siècle plus tard, le lourd cahier de doléances du tiers-état de la Comelle (Société Eduenne) fait état des préoccupations : « ... 8/ les seigneurs de Bourgogne ont conservé le privilège de faire réparer leurs fossés à ceux qui sont retrayants de leur château, les châteaux n'étant plus fortifiés, cette charge qui est supportée par les cultivateurs devrait être supprimée... 9/ la solidité des redevances seigneuriales donne lieu encore à des procès très dispendieux et presque inévitables... 10/ plusieurs seigneurs ont des droits de ban vin qui gênent beaucoup le commerce... il faudrait permettre de se libérer de ce droit, les fours et moulins banaux sont également à charge aux habitants, ils occasionnent beaucoup de procès... 11/ il y a trop de notaires dans les campagnes et on ne peut se dissimuler que la plupart d'entre eux ne sont pas instruits

de leur état. De là naissent beaucoup de procès... 13/ la milice est l'impôt le plus redouté par tous les cultivateurs... ils désireraient qu'il fût converti en argent... 15/ comme il sera sûrement question d'un nouvel établissement d'impôt, il paraîtrait juste de ne pas comprendre dans les rôles ceux qui n'ont d'autres ressources pour vivre que de travailler à la journée... 16/ il faudrait que le nombre des cabaretiers vendant vin fût réglé dans chaque communauté et réduit au plus petit nombre possible, c'est dans ces tavernes où naissent toutes les difficultés... 19/ la mendicité dans les villages est portée à l'excès à raison du voisinage des bois, on y mendie avec insolence et les mendiants sont toujours assurés d'obtenir ce qu'ils exigent en ce que tous les domaines étant couverts de paille, les cultivateurs redoutent les incendies dont ils sont souvent menacés par ces vagabonds... il n'y a que quatre cavaliers de maréchaussée à Autun pour la ville et tout le bailliage... » Il y a 33 articles, ces quelques extraits donneront au lecteur, nous l'espérons, un aperçu des tourments au quotidien.

Ce quotidien de labeur, il est donc animé par les événements de famille (naissances, décès, mariages...), parfois aussi, hélas, par les catastrophes, que signale le curé Bailly dans ses cahiers paroissiaux : « *Le quatrième juillet 1702 il fit un vent si grand qu'il renversa quantité d'arbres dans cette paroisse, arracha trois châtaigniers d'une grosseur considérable et un chêne, rompit et ébrancha la plus grande partie des autres, de sorte que c'était une désolation. Il n'en fit pas moins dans les paroisses circonvoisines savoir St Léger, Verrier et autres.* », « *La nuit du 22 au 23 du mois d'août 1702, entre minuit et une heure la foudre tomba sur la grange de la métairie de la Maison Rouge appartenant aux Dames de St Antoine d'Autun, qui brûla toute la moisson tant desdites dames que du métayer, les foins, pailles et autres fruits et plus de 600 livres de bestiaux demeurant dans ledit incendie.* » Dans sa routine, il est rythmé par la vie religieuse, si importante, si prégnante, déjà dans les cérémonies dont a parlé, avec les dépenses qui les accompagnent : « *On a recommencé de faire contrôler les bans de mariage cette année 1702 qu'on avait discontinué il y a environ un an, ayant été établis auparavant, et qui sont fort rudes, car les moindres coûtent trois livres, à la réserve de ceux des valets et servantes qui ne coûtent que 15 sols. On ne sait que faire tant les gabelles sont grandes et ce pauvre peuple est aux abois et ne sait plus que faire. Dieu leur donne patience.* » Et le festif est aussi religieux : « *Monseigneur d'Autun a fait sa visite dans cette paroisse, accompagné de cinq prêtres et de Monseigneur le Grand Vicaire...* (15 septembre 1706) ». Honorer Dieu et son église, c'est ce que font les paroissiens dès qu'ils sont un peu fortunés : « *Les six chandeliers de cuivre qui sont sur l'autel de l'église de la Comelle sous Beuvray ont été donnés en don gratuit par Philibert Thomas meunier au Moulin du Bois, cette année 1707, et y ont été posés le jour de Noël de la même année* » (ce sont toujours les annotations du curé Bailly).

Notons quelques événements marquants. En juin 1751, on trouve (assemblé au son de la cloche) un nombre important de villageois, « *composant la plus grande et saine partie de la communauté* », c'est-à-dire ceux qui payent le plus d'impôts, les Demeru, Lardry, Nardon, Guyot, Georges, Durand, Thomas, Bally, Bonnitot, Vacher, Guyot, Berthot, Parize, Picard, Desjours, Jondeau, Cassier... (mais pas de Baret) qui donnent pouvoir à l'un d'entre eux, Jean Desvignes, pour porter leurs revendications concernant la corvée de chemins (AD71, Dufraigne 3<sup>E</sup> 30659) : depuis des années, à la

réquisition des Elus, ils « *travaillent tous les ans régulièrement avec plusieurs autres communautés et sous les ordres de différents inspecteurs pendant le temps qu'il leur a été prescrit... sur le chemin d'Autun à Luzy* », et voilà que depuis deux ans on les a « *transférés sur le chemin dudit Autun à Monthelon* », ce qu'ils ne s'expliquent pas vu que « *les plus proches de la paroisse en sont éloignés d'au moins trois bonnes lieues* ».

En 1782, on entreprendra des travaux à l'église (AD71, C48). Le constat est sans appel : « *L'église est située au penchant d'une montagne et terminée sur le bord du rocher du côté du chœur, cette position a fait enterrer cette église en voulant la niveler de manière que le pavé se trouve 4 pieds plus bas que la porte d'entrée et les eaux dans le temps des grandes pluies entrent dans cette église soit par la porte, soit en filtrant à travers les murs, ce qui les a pourris au pied et fait lézarder... de manière qu'ils sont prêts à tomber...* » On reconstruit donc à neuf l'église de la Comelle en 1782, 39 pieds de long sur 20 de large (13 mètres sur 7), mais le chœur reste toujours en contrebas de trois pieds six pouces (un bon mètre), ce « *qui produit un très mauvais effet de manière que quand le prêtre est à l'autel on ne peut lui distinguer que la tête lorsqu'il officie, les paroissiens qui se trouvent placés près de la grande porte ne l'aperçoivent même point.* »

Voilà quelques traits du petit univers dans lequel Jeanne Barret a passé son enfance.

D. MARGOTTAT (27 février 2020)